

Fonctionnement du sommaire de formation continue – Votre dossier (cas fictif)

- Menu déroulant permettant de choisir l'année de référence à afficher.
- Onglets permettant d'afficher le sommaire d'une année de référence ou d'une période de référence.
- Total de toutes les heures comptabilisées de l'année ou la période consultée.
- Heures comptabilisées = exercice de la profession + comptabilité publique.
- Exercice de la profession = heures structurées (**excluant** la comptabilité publique) + heures d'autoapprentissage.
- Le total d'heures en comptabilité publique inclut les heures d'éthique professionnelle.
- Les heures d'éthique professionnelle sont déjà comprises dans le total des heures en comptabilité publique.
- Ce message apparaît seulement si des heures de dispense sont accordées dans l'année ou la période consultée. **Les heures de dispense sont incluses dans les heures comptabilisées** et sont aussi classées par catégorie.
- Le lien à la fin du sommaire nommé « Consultez les heures déclarées » (pour une année fermée) ou « Déclarez vos heures » (pour une année toujours accessible) permet d'afficher le **détail des heures effectuées et déclarées, et aussi de déclarer de nouvelles heures** dans le cas d'années toujours accessibles. **Les heures déclarées excluent les heures de dispense octroyées.**
- Nombre total d'heures manquantes indiqué au milieu du graphique, s'il y a lieu.
- Les heures manquantes détaillées (catégorie d'heures manquantes) sont indiquées **en rouge**.

